

# Plan Local d'Urbanisme

## Liste des Servitudes d'Utilité Publique

*Vu pour être annexé à notre délibération du 12 décembre 2018 arrêtant le PLU.*

*Le Maire, Patrice Sainsard*

## Servitudes d'utilité publique affectant le territoire de la commune de Milly-la-Forêt

- **Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux (A4)**

Il s'agit des servitudes relatives au cours de l'Ecole, instaurées par la législation.

⇒ Organisme gestionnaire : Direction Départementale des Territoires de l'Essonne (DDT 91)  
Cité administrative  
Boulevard de France  
91012 EVRY Cedex

- **Servitudes relatives aux forêts dites de protection (A7)**

Il s'agit des servitudes relatives à la forêt de Fontainebleau, instaurées par décret du 19/04/2002.

⇒ Organisme gestionnaire : Direction Départementale des Territoires de l'Essonne (DDT 91)  
Cité administrative  
Boulevard de France  
91012 EVRY Cedex

- **Servitudes de protection des Monuments Historiques classés et inscrits (AC1)**

On recense trois éléments classés au titre des Monuments Historiques :

- ✓ Ancienne Halle, classée par arrêté ministériel du 28/11/1923
- ✓ Menhir dit « la Pierre Droite », classé par la loi du 31/12/1913 et par arrêté ministériel du 19/09/1974
- ✓ Chapelle Sainte-Blaise-des-Simples, classée par arrêté ministériel du 06/05/2015

... ainsi que quatre éléments inscrits au titre des Monuments Historiques :

- ✓ Eglise Notre-Dame de l'Assomption, inscrite par arrêté ministériel du 06/03/1926
- ✓ Ancien Moustier de Péronne, inscrit par arrêté ministériel du 21/12/1984
- ✓ Maison à tourelles, inscrite par arrêté ministériel du 12/03/1969
- ✓ Château de Milly, ou château de la Bonde, inscrit partiellement par arrêté ministériel du 16/07/1996

⇒ Organisme gestionnaire : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- **Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits (AC2)**

On recense quatre sites inscrits :

- ✓ Parc du château du Rousset, inscrit par la loi du 02/05/1930 et par arrêté ministériel du 28/01/1946
- ✓ Massif des Trois Pignons, inscrit par arrêté ministériel du 25/06/1943
- ✓ Vallée de l'Ecole, inscrite par arrêté ministériel du 22/03/1978

- ✓ Ensemble formé par le château de la Bonde et son parc, la maison de Jean Cocteau et l'église, inscrit par arrêté ministériel du 20/12/1972

⇒ Organisme gestionnaire : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE-IF) à Gentilly

- **SPR (AC4)**

Il s'agit du Site Patrimonial Remarquable (SPR) – ex-Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), instaurée par arrêté du 09/09/1988

⇒ Organisme gestionnaire : Commune de Milly-la-Forêt

- **Servitudes relatives à la conservation des eaux (AS1)**

On recense trois servitudes AS1 :

- ✓ Aqueduc de la Vanne et du Loing (ville de Paris)

⇒ Organisme gestionnaire : Eaux de Paris

- ✓ Périmètres de protection du forage de « Milly 3 », instaurés par arrêté préfectoral n°2001.149 du 19/04/2001
- ✓ Périmètres de protection des captages n°293.4.4 et n°293.4.38, instaurés par arrêté préfectoral n°84.4296 du 14/11/1984

⇒ Organisme gestionnaire : Agence Régionale de Santé (ARS)

- **Servitudes relatives aux canalisations de transport de matières dangereuses (SUP Cana)**

Il s'agit des servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz naturel et assimilés, qui s'étendent de la limite de la commune de Courances à Milly-la-Forêt (diamètres nominaux de 80 mm et 100 mm), instaurées par arrêté préfectoral n° 2015-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/842 du 18/11/2015.

⇒ Organisme gestionnaire : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE-IF) à Gentilly

- **Servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz (I3)**

Il s'agit des servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz naturel et assimilés, qui s'étendent de la limite de la commune de Courances à Milly-la-Forêt (diamètres nominaux de 80 mm et 100 mm), instaurées par arrêté ministériel du 05/03/2014.

⇒ Organisme gestionnaire : GRTgaz – Direction des opérations  
Département Maintenance Données Techniques & Travaux Tiers  
2, rue Pierre Timbaud  
92238 GENNEVILLIERS Cedex

*L'organisme gestionnaire est à consulter dès lors qu'un projet de construction se situe à proximité des ouvrages concernés, et ce, dès le stade d'avant-projet sommaire.*

- **Servitudes aéronautiques de balisage (T4)**

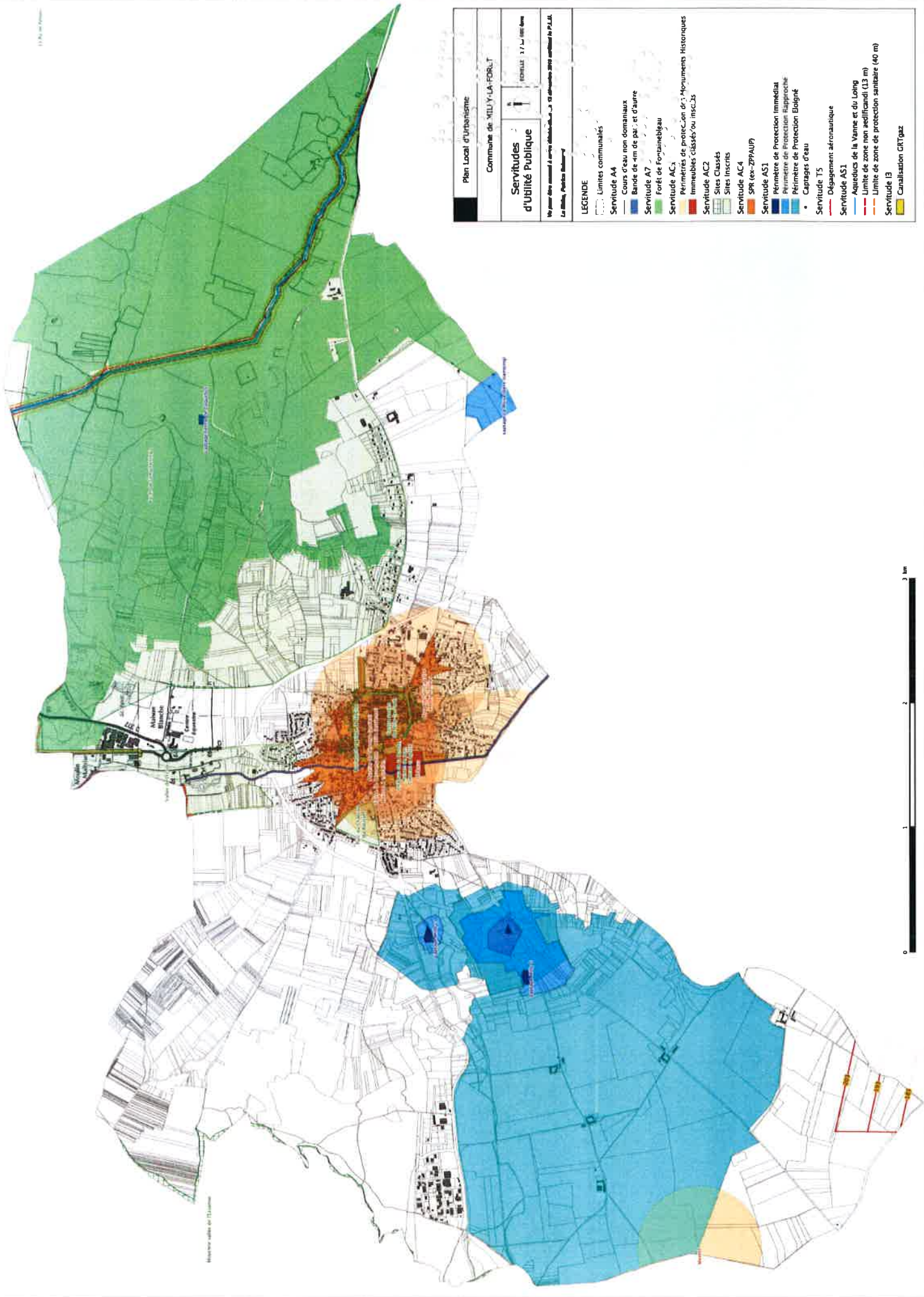
Il s'agit de la servitude relative à l'aérodrome de Buno-Bonnevaux, instaurée par arrêté ministériel du 08/11/1971.

⇒ Organisme gestionnaire : Aviation Civile (DGAC) Aviation Militaire

- **Servitudes aéronautiques de dégagement (T5)**

Il s'agit de la servitude relative à l'aérodrome de Buno-Bonnevaux, instaurée par arrêté ministériel du 08/11/1971.

⇒ Organisme gestionnaire : Aviation Civile (DGAC) Aviation Militaire



**Plan Local d'Urbanisme**  
Commune de MULLY-LA-FOIE

**Servitudes d'Utilité Publique**

Vo pour être consulté à l'adresse suivante : 10 allée de la Poste 51100 Mully-la-Foie  
Le Maire, Philippe Bouchard

ÉCHELLE : 1/10 000ème

**LEGENDE**

- Limites communales
- Servitude A4
- Cours d'eau non domaniaux
- Bande de 4m de part et d'autre
- Servitude A7
- Forêt de Fontainebleau
- Servitude AC1
- Périmètres de protection d'ouvrages historiques
- Immeubles classés ou inscrits
- Servitude AC2
- Sites Classés
- Sites inscrits
- Servitude AC4
- SPI (ex-ZPPAUP)
- Servitude AS1
- Périmètre de Protection Immédiate
- Périmètre de Protection Rapprochée
- Périmètre de Protection Éloignée
- Captages d'eau
- Servitude T5
- Engagement aéronautique
- Servitude AS1
- Aqueducs de la Vaine et du Loing
- Limite de zone non aedificandi (13 m)
- Limite de zone de protection sanitaire (40 m)
- Servitude I3
- Canalisation GRTgaz

